



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 064-216401406-20211015-12\_14\_10\_2021-DE

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 28  
Pour : 21  
Contre : 7  
(opposition)  
Abstentions : /

**Objet :**  
**Syndicat d'énergie  
des Pyrénées  
Atlantiques –  
Délégués de la  
Commune**

**DELIBERATION N° 12**

L'an deux mille-vingt-un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

**Date de convocation : 8 octobre 2021**

**Membres présents** : F.GONZALEZ – MJ ROQUES – G.LASSABE – M.EVENE-MATEO – J.DOS SANTOS – L.GUYONNIE – P.ACEDO – S.DARRIGUES – JM GUTIERREZ – C.DUFOUR – A.DARTIGUES – J.WEBER – J.DARRIGADE – S.PUYO – C.DUPIN – JP CAZAUX – JP ALPHA – A.VALETTE – B.GERY – E.DEITIEUX – MA THEBAUD – CH.MARTIN – M.BECRET – H.ETCHENIQUE – F.BILLARD – J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration** :

C.DOS SANTOS donne procuration à J WEBER

D.LAVIGNE donne procuration à H.ETCHENIQUE

**Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration** :

X.BAYLAC

**Secrétaire de séance** : B.GERY

La Ville de Boucau adhère au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques qui est l'autorité concédante du service public de distribution de l'électricité et du gaz dans le Département.

Le Syndicat est administré par un comité composé de représentants élus par les conseils municipaux des communes membres à raison de 1 délégué par tranche entamée de 5000 habitants.

Il appartient donc au Conseil Municipal pour représenter la Ville de Boucau de désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Aussi, vu les articles L.5211-7 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue de 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Toutefois, par application de l'article L.2121-1 Collectivités Territoriale, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour procéder à un vote à main levée à condition d'une acceptation à l'unanimité.

Il est proposé :

- . Patrick ACEDO, titulaire
- . Sandrine DARRIGUES, titulaire
- . Jean Marie GUTIERREZ, suppléant
- . José DOS SANTOS, suppléant

**Le Conseil Municipal,**

Se prononce par vote à main levée avec 21 voix pour les candidatures suivantes :

- . Patrick ACEDO, titulaire
- . Sandrine DARRIGUES, titulaire
- . Jean Marie GUTIERREZ, suppléant
- . José DOS SANTOS, suppléant

Monsieur Patrick ACEDO, Madame Sandrine DARRIGUES, titulaires et Monsieur Jean Marie GUTIERREZ et José DOS SANTOS suppléants, représenteront la Ville de Boucau au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 octobre 2021

Le Maire,

